

La question macédonienne et les rapports politiques entre la Yougoslavie et la Grèce au lendemain de la deuxième guerre mondiale d'après une documentation française (1944-1947)

Florin Fugaru

Le jugement des agents diplomatiques français sur la question des Balkans au début de 1945 est que les Balkans s'organisent en grande entité slave appelée à étouffer la Roumanie et à restreindre le rôle de la Grèce. Depuis 1944 on a soulevé avec acuité la question d'une Macédoine autonome affiliée à la Fédération yougoslave et dont la capitale devrait nécessairement un jour ou l'autre être Salonique. L'opinion générale est que le projet macédonien de 1945 affaiblissait la Grèce en renforçant le contrôle slave dans la péninsule.

"Macédoine" est un vieux nom qui évoque les royaumes de Philippe et d'Alexandre dans l'antiquité. La Macédoine historique, c'est l'ensemble des plaines et des vallées descendant vers le golfe de Salonique, avec plusieurs grands lacs, deux fleuves, le Vardar et la Struma, et autour les plus hauts sommets de Balkans : l'Olympe (grec) au sud, le Pirin (bulgare) à l'est et les montagnes albanaises à l'ouest. Tous ce pays a appartenu à l'Empire Ottoman jusqu'en 1912, puis, à l'issue des guerres balkaniques, il a été partagé entre trois Etats : le Nord ("Macédoine du Vardar") à la Serbie, le Sud ("Macédoine égéenne") à la Grèce et un petit morceau à l'est (la vallée de la Struma ou "Macédoine du Pirin") à la Bulgarie. C'est donc la partie du Nord, échue à la Yougoslavie, qui a formé en 1945 la "République de Macédoine".

Leurs dialectes sont intermédiaires entre serbo-croate et bulgare, mais beaucoup plus proches de la seconde de ces langues.

Tito a considéré les macédoines comme une nationalité séparée et a fait de la Macédoine une des républiques fédérées de la Yougoslavie.

Le régime titiste préconisa l'emploi d'une langue macédonienne, créée sur la base des dialectes locaux, et dotée (en cyrillique bien entendu) d'une orthographe très différente de celle du bulgare et plus proche par ses principes de celle du serbe.

La notion de "nation macédonienne" ne fut pas acceptée par l'opinion bulgare. Pour la Bulgarie, les Macédoiens ne sont que des Bulgares et que la création de la République de Macédoine n'était qu'une manipulation yougoslave. Mais, en 1945 les dirigeants de Sofia manifestent compréhension à l'égard du projet macédonien élaboré par le régime titiste.

À l'est, la Macédoine continue au-delà de la frontière, en territoire bulgare : dans la vallée de la Struma, au pied des montagnes du Pirin, on parle des dialectes macédoiens. Entre les années 1945-1946, les communistes bulgares y avaient exercé une forte pression sur les habitants de se déclarer comme étant de nationalité "macédonienne" et non plus de nationalité bulgare.

Au sud, la Macédoine continue en Grèce, dans cette vaste province qu'on appelle la "Macédoine égéenne". La population y est grecque en majorité, mais il y a aussi des slaves dans tout la partie nord : la frontière politique, datant de 1912, a été tracée nettement plus au nord que la frontière linguistique. Les dialectes slaves étaient parlés jusqu'aux bords de la mer Egée et aux portes de Salonique, ou dans les régions d'Edessa (Voden) ou Florina (Lerin).

Cette région était et elle est aujourd'hui fortement hellénisée. D'abord parce qu'il y avait là aussi de nombreux turcs, qui ont été expulsés conformément au traité de Lausanne de 1923 et remplacés par des grecs d'Asie

Mineure ; ensuite parce que la Grèce a toujours eu une politique centraliste, visant à l'assimilation et n'admettant l'enseignement qu'en grec. Il faut remarquer que la Grèce n'a jamais reconnu l'existence d'une nation macédonienne et encore moins celle d'une minorité macédonienne sur son territoire.

Comment les agents diplomatiques français ont-ils interprété la question macédonienne pendant les années 1944-1947?

Par une dépêche en date du 14 décembre 1944¹, le Chargé d'Affaire Français auprès du Gouvernement Royal de Yougoslavie note que les événements qui se déroulent en Grèce permettent de mesurer tout l'importance que peut prendre, dans un proche avenir, la question macédonienne, tant au point de vue spécifiquement balkanique qu'en ce qui concerne la lutte des influences en Méditerranée Orientale. On note que la libération complète de la Macédoine yougoslave et de la Serbie, apporte dans la question un élément nouveau en permettant à l'Etat Macédonien de prendre figure et surtout de manifester activement son existence :

"L'Etat Macédonien, on le sait, est un des six Etats qui, d'après le programme du Mouvement Nationale de Tito doivent composer la Nouvelle Yougoslavie Fédérale. Cet Etat apparaît même comme la pièce maîtresse du système. Tito, en tous cas, lui a sacrifié toutes les autres considérations, à commencer par les sentiments les plus profondément enracinés du peuple serbe car plus encore que l'importance donnée à la Croatie dans la fédération future, la création d'un Etat Macédonien séparé provoque l'hostilité des serbes"², souligne le Chargé d'Affaires de France.

On note que cet Etat, en effet, ne peut être, pour la plus grande part, formé qu'aux dépens de la Serbie elle-même, qui se trouvera de cette façon réduite à peu près aux dimensions qu'elle avait avant les guerres balkaniques. Le Nord de la Macédoine s'est toujours appelé "Vieille Serbie", c'est là que se trouve la plaine de Kosovo, les lieux saints du patriotisme serbe, où se déroula la fameuse bataille, enfin pour la Macédoine, les serbes ont fait, en moins de 40 ans, quatre guerres sanglantes.

Mais, d'après le Chargé d'Affaires de France, d'autres considérations d'ordre plus général ont prévalu :

1. Si forte que puisse être la répugnance des Serbes, la création d'une unité macédonienne apparaît en 1945 comme la condition première et essentielle, d'un rapprochement entre la Yougoslavie et la Bulgarie, en attendant que les régimes politiques des deux pays soient suffisamment accordés pour constituer une unité de fait.

2. La Macédoine était, de toutes les régions yougoslaves, celle où le communisme avait la position plus forte. Les populations opprimées depuis des siècles par les turcs, puis par leurs différents "libérateurs" ont été aisément gagnées par l'idéologie communiste et elles peuvent trouver dans l'organisation et la discipline du parti, les meilleures chances d'arriver à quelque unité. On note que Tito trouvera dans cette région un appui certain et précieux.

On montre qu'il y a tout lieu de penser que l'influence communiste est également prédominante dans les partis bulgares et grecs de la Macédoine.

3. On considère que l'Etat Macédonien doit, au moins pour l'instant, rester dans les limites de la Macédoine yougoslave et avoir pour capitale Skoplje, mais pour les macédoniens, leurs pays englobe également des territoires bulgares et grecs et ils considèrent que la véritable capitale est Salonique.

On souligne que d'après l'accord intervenu entre Tito et les Bulgares, la partie bulgare de la Macédoine pourrait être, si la population en manifeste le désir, réunie à l'Etat Macédonien.

Par une dépêche en date du 4 décembre 1945³, le Consul de France, Chargé du Consulat de France à Salonique, Gérard Raoul-Duval, montre la situation sur les frontières de la Macédoine Occidentale pendant l'automne de 1945.

Le Consul de France à Salonique fait part au Département de certains mouvements de troupes aux frontières de la Macédoine Occidentale.

On note que cette activité qui coïncidait avec la période électorale tant en Yougoslavie

qu'en Bulgarie s'est réduite en décembre 1945.

La présence à cette époque le long de la frontière grecque entre le lac Prespa et la Bulgarie de deux divisions albanaises correspondait semble-t-il à deux ordres de préoccupations : 1) ils s'agissait d'un part de réprimer l'agitation pendant la période électorale des groupes de partisans hostiles au Maréchal Tito et assez nombreux dans cette région ; 2) d'autre part, on désirait éviter que ces mêmes éléments ne franchissent en grand nombre la frontière grecque devant l'évolution de la situation politique.

On note que cette concentration de troupes a pris fin en décembre 1945 puisqu'il ne resterait plus que trois divisions yougoslaves réparties entre la région de Monastir et la frontière bulgare. On signale d'autre part que, parmi les réfugiés ayant passé clandestinement la frontière dans la région de Florina, se trouverait un certain nombre de déserteurs ayant appartenu aux deux divisions albanaises.

On note pour décembre 1945 que le calme semble régner sur tout le long des frontières de la Grèce du Nord :

"L'attitude adoptée sur le plan militaire par les voisins de la Grèce le long de ses frontières septentrionales ne paraît donc pas aujourd'hui de nature à justifier ici de particulières inquiétudes"⁴, note le Consul de France à Salonique.

Par une dépêche en date du 7 juin 1946⁵, signée Gérard Duval, Chargé du Consulat Général de France à Salonique sur un voyage effectué en Macédoine Occidentale du Nord, on montre que l'atmosphère est comme toujours dans cette zone frontière très tendue.

On note que depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement monarchiste en Grèce, l'action des autonomistes et communistes macédoniens a certainement reçu de l'extérieur une aide plus importante.

L'organisation N.O.F. (Front de Libération Populaire) dont le siège se trouve à Skoplje, en territoire yougoslave, a intensifié en 1946 son action par l'envoi clandestin d'armes et de capitaux.

On montre qu'un certain nombre de sections du régiment autonomiste macédonien

qui se trouve en bordure de la frontière yougoslave, sont venues renforcer les bandes qui tiennent les montagnes de la Macédoine Occidentale et les ont appuyées dans des attaques systématiquement dirigées contre les postes de gendarmerie.

"Il m'a été indiqué de très bonne source, remarque Duval, que le directeur de la UNRRA yougoslave dont les tendances communistes ne font aucune doute, fermerait volontiers les yeux sur l'utilisation des camions de la UNRRA pour ces transports de personnel et de matériel. Il semble cependant que si N.O.F. se sert comme thème de propagande auprès des slavophones de l'idée d'une Macédoine autonome, le Gouvernement yougoslave qui contrôle cette organisation, envisage plutôt l'incorporation de la Macédoine hellénique dans la République Fédérée yougoslave"⁶, considère Duval.

On note que les autorités locales grecques nouvellement établis et appartenant toutes au parti monarchiste font volontiers état de cette situation et ont tendance à en exagérer la gravité pour justifier les mesures de rigueur prises par le Gouvernement contre communistes et slavophones.

Par une autre dépêche en date du 26 septembre 1946⁷, Gérard Raoul - Duval, Consul de France, Chargé du Consulat Général de France à Salonique montre qu'il existe surtout en Macédoine Centrale et Orientale des éléments de trouble qu'il est possible de caractériser successivement.

La première caractéristique est une conséquence de la guerre internationale et de la guerre civile aboutissant à la constitution, plus particulièrement en macédoine Orientale, de bandes irrégulières dont la composition est extrêmement variée. Ces éléments trouvent un foyer d'action politique aux frontières yougoslaves dans les régions de Florina et de Kastoria, alors que le long de la frontière bulgare se produit seulement l'infiltration de bandits se bornant à des séjours de très courte durée en territoire grec d'où ils rapportent le produit de pillage surtout en cheptel.

On note qu'autour de centres grecs comme Florina et Kastoria, se trouvent dans la montagne un grand nombre de villages

slavophones peuplés d'éléments bulgares et serbes installés dans ces régions à la suite des échanges de populations d'avant-guerre. Bien qu'ayant opté pour la nationalité grecque, leur attitude au moment de l'occupation ennemie fut certainement favorable à l'envahisseur. Il faut cependant tenir compte de la politique systématique des bulgares qui en ménageant ces centres, ravageaient tous les villages grecs des alentours. Il en résulte que lors de la libération du territoire, ces localités slavophones ont été l'objet de représailles sévères de la part des nationalistes grecs. En conséquence, une partie de leurs habitants s'est disséminée dans la montagne. Ceux-ci se sont joints à des groupes composés d'anciens Ellasistes.

On note que la perméabilité de postes – frontières due à l'insuffisance des effectifs de l'armée grecque, permet l'infiltration d'agents politiques provenant surtout de groupes classistes réfugiés en territoire yougoslave à proximité de la frontière.

Il convient cependant de noter que ces infiltrations politiques ne se produisent qu'en Macédoine Occidentale alors que la situation en Macédoine Centrale, Orientale et en Thrace est beaucoup plus calme.

D'autres difficultés naissent dans beaucoup de villages du Nord de la Grèce du fait de l'activité des éléments d'extrême droite ayant subi le contrecoup de la réaction élassiste et communiste durant la guerre civile. Ces éléments qui continuent en 1946 à résider dans les villages se sont organisés clandestinement et semblaient bénéficier d'une certaine indulgence de la part des autorités locales. Ils se livraient souvent à des actes de représailles à l'encontre de ceux qu'ils considéraient être leurs ennemis politiques, représailles souvent injustifiées et qui constituaient une nouvelle cause d'instabilité. Les destructions causées par la guerre engendrent de sérieuses difficultés économiques auxquelles viennent s'ajouter les conséquences d'une récolte désastreuse. Il en résulte une migration vers la montagne d'individus poussés par la misère et facilement utilisables par les partisans. Enfin, il faut ajouter à tout cela les éléments spécifiques à la nature de la population de ce pays : le goût de l'aventure et de la guérilla.

Il faut constater que toutes les dépêches de Duval font état de la situation d'instabilité politique en Macédoine Centrale et Orientale, en considérant en même temps que les autorités yougoslaves contribuent par un appui plus au moins camouflé envers les groupes élassistes, à entretenir un état de tension au Nord de la Grèce.

Une autre question mise en discussion par les dirigeants communistes yougoslave et bulgares pendant 1945-1947 c'était la question du rattachement à la Macédoine yougoslave du territoire dit "Macédoine du Pirine".

Par une dépêche en date du 14 janvier 1947⁸, Jaques Emile Paris, Ministre de France en Bulgarie, note que la question du rattachement à la Macédoine yougoslave du territoire dit "Macédoine du Pirine" continue de préoccuper l'opinion bulgare.

On note que le 12 décembre 1946, un député bulgare de l'opposition, Boris Tchandjev, a déposé à l'Assemblée Nationale Bulgare une demande d'interpellation "sur les mesures que le gouvernement bulgare se proposait de prendre pour mettre fin à la propagande tendant à séparer de la Bulgarie le territoire purement bulgare de la Macédoine du Pirine pour l'annexer à la République Fédérative Yougoslave."

On souligne que devant cette question précise, le gouvernement bulgare s'est dérobé. Le 17 décembre 1946, l'Assemblée Nationale Bulgare votait l'ajournement "sine die" de la réponse qui devait être donnée à l'interpellation déposé par Tchandjev.

A l'occasion du recensement général de la population bulgare effectué le 31 décembre 1946, de nouvelles protestations se sont élevées.

Le journal agrarien d'opposition signalait que dans la région de Gorna Djoumaya, les communistes bulgares avaient exercé une forte pression sur les habitants pour les amener à s'inscrire sur les listes de recrutement comme étant de nationalité "macédonienne". Des menaces d'expulsion auraient été proférées contre ceux qui se déclaraient de nationalité bulgare.

On note que l'attitude visiblement embarrassée du Gouvernement bulgare

contribue à renforcer l'opinion que les communistes bulgares ont pris déjà des engagements envers la Yougoslavie pour la cession de la Macédoine du Pirine.

En ce qui concerne les relations politiques entre la Yougoslavie et la Grèce, François Puaux, Chargé d'Affaires de France en Grèce note le 11 juillet 1945⁹ que les relations gréco-yougoslaves n'ont cessé de s'aggraver depuis la libération des Balkans et spécialement depuis la guerre civile grecque, à la suite de laquelle de nombreux insurgés ont trouvé refuge en territoire yougoslave.

On note que d'après les dires du Chargé d'Affaires yougoslave à Athènes (Krulj), le peuple macédonien existe comme tel avec sa langue, ses usages et son droit à l'autonomie. La Macédoine doit être considérée comme un tout, non pas en fonction du peuplement de certaines parties du territoire, mais du droit historique du peuple macédonien d'exiger l'intégrité de ses frontières historiques.

François Puaux remarque que Belgrade admet que le secteur grec de la Macédoine est peuplé d'hellènes jusqu'à concurrence de 90% et que, dans ces conditions, il n'apparaît pas opportun de soulever le problème international de son rattachement à la Macédoine autonome, membre de la Fédération des Slaves du Sud.

Le Chargé d'Affaires de France en Grèce, François Puaux note que Belgrade semble intéressé en 1945, autant pour des motifs politiques que pour des raisons économiques à la reprise d'un trafic par le port de Salonique.

On fait remarquer que la Yougoslavie a demandé que lui soit attribuée une nouvelle zone franche dans le port, celle dont elle avait l'usage depuis 1923, ne possédant plus de moyens de levage. On souligne que le Gouvernement grec n'a pas répondu à cette demande.

François Puaux note que le Chargé d'Affaires Yougoslaves en Grèce lui a confié en 1945 qu'un ministre yougoslave avait été désigné pour Athènes, Tchankar, ancien Ministre à Ottawa, rallié à Tito dans le courant de l'hiver 1944, mais que le Gouvernement yougoslave ne désirait pas qu'il rejoigne son poste "avant la situation soit éclaircie" et pour

ne pas avoir l'air de reconnaître le régime actuel, qu'il accuse ouvertement d'être antidémocratique.

De leur côté, les grecs ont demandé l'agrément pour Skéféris, ancien directeur politique du Ministère lorsqu'il était installé au Caie, mais n'ont encore aucune réponse de Belgrade : "Il est naturellement difficile de deviner si le Gouvernement de Belgrade agit entièrement sur instructions de Moscou, bien que le synchronisme de son action avec celle de la Bulgarie donne l'impression d'une campagne concertée"¹⁰, souligne Puaux.

Par une dépêche en date du 15 septembre 1945¹¹, Sabliere, Chargé d'Affaires de France en Grèce note que les émissions de la Radio de Belgrade se sont montrées extrêmement violentes à l'égard du Gouvernement grec.

Elles l'ont accusé d'abord d'être déloyal dans l'établissement des listes électorales et de ne songer qu'à faire le jeu de la réaction. Puis, à l'occasion des grèves qui ont éclaté en Grèce, elles ont été jusqu'à le taxer de "gouvernement fasciste", ne cherchant que dans la force le moyen de rétablir l'ordre et ordonnant, en fait, à la police de tirer sur les grévistes, ce qui, d'après elles, aurait produit à Athènes 17 morts dont 9 femmes.

Les émissions yougoslaves ont déclaré que la frontière méridionale de Yougoslavie subissait d'incessantes attaques des bandes armées grecques, qui pillaient les villages dans lesquels elles entraient et y enlevaient "les jeunes gens démocrates". D'après Radio Belgrade, des forces yougoslaves aident les victimes de ces raids et les populations que la peur fait fuir dans les forêts et les montagnes.

Par une dépêche en date du 18 mars 1946¹², Vaux Saint Cyr, Ambassadeur de France en Grèce note un incident gréco-yougoslave qui a eu lieu le 15 mars 1946.

Le 15 mars 1946 une cérémonie devait avoir lieu à la frontière et en territoire yougoslave pour fêter la réception d'envois de l'UNRRA en Yougoslavie qui passaient par le territoire grec.

Les journalistes grecs et étrangers que l'UNRRA avait convoqués pour assister à cette cérémonie ont eu la surprise d'être expulsés semble-t-il, assez vivement, de la

position de la territoire yougoslave où ils venaient de pénétrer. Ils avaient eu le temps de constater que le poste frontière local était décoré de tous les drapeaux alliés sauf le drapeau grec.

On note que ce léger incident a été vivement commenté par la presse grecque de droite et du centre droit.

Les tensions gréco - yougoslaves augmentent en 1946 d'une telle manière que le Gouvernement yougoslave a rappelé son ministre à Athènes.

Par un télégramme en date du 23 août 1946¹³, sans signature, on note que le Gouvernement yougoslave a rappelé son ministre à Athènes, y laissant un Chargé d'Affaires.

Le Ministre yougoslave à Athènes, Tchankar a motivé son départ par : 1) les attaques de la presse grecque contre le Gouvernement yougoslave, notamment par un article que Dalipis, Gouverneur Général de Macédoine, a publié dans un journal grec en 1946 ; 2) par les dommages causés intentionnellement au vapeur yougoslave "Roi Alexandre".

Au mois de septembre 1946 s'est consumé un incident aéronautique à la frontière gréco - yougoslave qui a aggravé davantage les relations réciproques qui étaient déjà très tendues.

Par un télégramme provenant d'Athènes, le 7 septembre 1946¹⁴, sans signature, on souligne qu'une note publiée par l'Etat - Major Général de l'Armée Grecque et celui de l'Aviation, a fait connaître le 6 septembre 1946 qu'un avion militaire grec volant à basse altitude le long de la frontière, a été atteint par l'artillerie yougoslave et a du atterrir en territoire yougoslave. L'avion ne portait pas d'appareil photographique.

Par une dépêche du 28 septembre 1946¹⁵ sur l'atterrissage forcé en territoire yougoslave d'un avion grec, Vaux Saint Cyr, Ambassadeur de France en Grèce considère qu'on peut sans doute reprocher à l'aviation grecque d'avoir laissé ses appareils travailler trop près de la frontière. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agissait de poursuivre des bandes qui avaient pris refuge dans le massif

du Paikon, à l'Ouest de la Vallée du Vardar. Le point de rendez-vous fixé par le commandant de l'escadrille était Mayadag, petite bourgade qui se trouve justement dans cette vallée, à courte distance de l'agglomération yougoslave de Ghevghelija et dans une situation géographique fort semblable : "Dans de telles conditions, une erreur de point paraît son seulement plausible mais même excusable"¹⁶, considère l'Ambassadeur de France à Athènes.

Du reste, on note que le Gouvernement Grec s'est montré très conciliant chaque fois qu'il est arrivé à des avions yougoslaves de violer la frontière hellénique. On souligne que ce cas s'est reproduit sept fois entre le 4 et le 19 septembre 1946. Le feu ne fut ouvert sur aucun de ces appareils. Et quand un avion militaire yougoslave se posa à Salonique le 30 mai 1946, les autorités helléniques, comme le rappelle la note verbale grecque, se sont empressées d'avertir le consul de Yougoslavie, puis ont ordonné à très bref délai la restitution de l'avion et la mise en liberté de l'équipage.

Par une note verbale en date du 10 septembre 1946 de la Légation de la République Fédérative Yougoslave en Grèce pour le Ministère des Affaires Etrangères hellénique¹⁷, la Légation Yougoslave souligne que plusieurs fois du côté de territoire hellénique survolent la frontière yougoslave des avions de combat ayant pour but la reconnaissance de la zone frontière yougoslave. Ainsi, le 6 septembre 1946, à 5 h 50 minutes, un avion de combat type "Spitfire" a survolé la frontière yougoslave près de Ghevghelija et a foncé profondément dans le territoire yougoslave.

A son retour, l'avion en question fut obligé par la défense anti-aérienne de la frontière yougoslave d'atterrir sur le territoire yougoslave.

La note de la Légation Yougoslave montre que l'avion était armé de quatre mitrailleuses et en outre, il possédait des photos - mitrailleuses pour filmer. Le pilote se nommait Tangalakis Georges ; sur lui on a trouvé des cartes en langue serbe de Skoplje, Stumica et Ghevghelija. Tout cela démontre,

dit la note, que le pilote en question avait comme charge fixe la reconnaissance de la zone frontière yougoslave. L'avion était obligé d'atterrir à six heures précises et exactement à sept heures et 45 minutes, deux avions de la frontière hellénique ont survolé le territoire yougoslave, un "Spitfire" et un avion bimoteur monoplane, d'un type non déterminé.

Le "Spitfire" a piqué sur l'endroit où se trouvait l'avion qui a fait l'atterrissage forcé et a tiré sur lui 105 rafales.

On note que le pilote de l'avion qui a fait un atterrissage forcé n'est pas blessé et sera tenu pour enquête.

Par une note verbale du Ministre des Affaires Etrangères Grec¹⁸, on montre que l'avion en question, au cours de sa mission de reconnaissance au dessus du Mont Paikon, région qui sert de refuge à des bandes d'anarchiques, activement persécutées par les forces à la disposition de l'Etat, se trompant de direction, a traversé la frontière et a survolé le territoire yougoslave à très basse altitude au-dessus de la région de Stojakov. C'est alors que la défense anti-aérienne yougoslave a ouvert le feu sur l'avion qui fut atteint à son réservoir d'huile.

On note que :

1. Le pilote a averti par un message radiotélégraphique sa base qu'à la suite du dommage subi par son avion, il était en train de le faire atterrir. Ce message, note le Ministère Grec, laissait comprendre que le pilote, au moment de l'atterrissage, se croyait être en territoire hellénique.

2. Le Commandant de l'escadrille, à laquelle le dit avion appartenait, a, de sa propre initiative, envoyé deux avions du même type à sa recherche. Des sanctions seront prises contre cet officier, note le Ministère Grec.

3. Le pilote de l'avion, le Sous - Lieutenant Tangalakis, est un officier qui s'est distingué pendant la guerre, spécialement en des missions entreprises en faveur des forces de résistance yougoslave. On note qu'au cours d'une de ces missions, il a été même blessé, ce qui lui valut une dépêche de félicitations de la part du Maréchal Tito. Cet officier, n'avait pas la moindre intention de violer le territoire

yougoslave, considère le Ministre des Affaires Etrangères de Grèce. On souligne que l'avion ne possédait pas de photo - mitrailleuse et en ce qui concerne la carte géographique trouvée à bord, l'Etat - Major de l'Aviation Royale fait observer qu'elle est anglaise, imprimée en septembre 1944 et formée de deux pièces dont l'une, celle de Djerdjevija, indique la frontière, et une partie du territoire yougoslave où figure Strumica, mais non Skoplje. Cette carte, sur laquelle était tracé en crayon rouge l'itinéraire que devait suivre l'avion au dessus du territoire grec, pourrait être utilisée comme pièce à l'appui de l'innocence du pilote.

4. Aucun avion grec n'a jamais été autorisé à passer la frontière yougoslave.

Par un télégramme provenant d'Athènes, on montre, le 17 octobre 1946¹⁹ que la commission d'enquête désignée par les Gouvernements grec et yougoslave pour statuer le cas de l'avion militaire grec abattu par les yougoslaves a conclu que l'aviateur grec avait atterri à la suite de circonstances fortuites, indépendantes de sa volonté.

Il faut remarquer qu'une autre note de protestation a été rédigée par le Gouvernement yougoslave au mois du novembre 1946 et adressée au Gouvernement Grec.

La nouvelle note de protestation se réfère à une autre escarmouche de frontière qui a eu lieu le 20 novembre 1946 quand deux avions militaires grecs ont survolé le territoire yougoslave au dessus de la région de Djerdjevija, dans le secteur de Krš - Uma - Karalija - Marko - Iezero - Kojuk.

Les passages des avions militaires grecs dans le territoire yougoslave ont persisté pendant tout la journée de 20 novembre quand ils ont pénétré le territoire yougoslave jusqu'à 5 km de profondeur.

A l'occasion d'un tel passage, les avions grecs ont mitraillé un piquet yougoslave.

La note de protestation montre que des autres avions grecs ont traversé la frontière yougoslave pendant la journée du 21 novembre 1946 en pénétrant le territoire yougoslave au Sud de Djerdjelija, dans le secteur Porta-Mala, Rupa-Kuma.

À la fin de 1946, les relations gréco - yougoslaves sont très tendues, d'une part à

cause de ses incidents aéronautiques et d'autre part par suite de la question macédonienne. Les dirigeants yougoslaves ont donné un appui efficace aux bandes d'anarchiques qui déployaient une activité soutenue dans le Nord de la Grèce.

Par un télégramme en date du 18 septembre 1946²⁰ on note que des bandits auraient été pris en Macédoine grecque portant des armes russes ; ils auraient déclaré que leur quartier général était à Orgaldi en Yougoslavie. Où y se trouverait un camp où seraient entraînés les jeunes recrues.

On note que nul n'ignore l'appui donné par les yougoslaves à ces bandes qui sont à la fois chargées de soulever la Macédoine et d'amener dans le reste de la Grèce une sorte de guerre civile, propice à toutes les interventions.

Par un autre télégramme en date du 26 septembre 1946²¹ on montre que les autorités militaires grecques ont réuni une documentation importante (ordres de service, interrogatoires des prisonniers, insignes recueillies sur les cadavres, etc.) qui prouve que les bandes qui soulèvent le Nord du pays sont instruites et armées en Yougoslavie ou en Albanie.

"Pour le moment, ces documents ne seront pas divulgués, le Gouvernement [Grec] ne compte s'en servir qu'en cas de nécessité sur le plan international."²²

Par une note en date du 12 novembre 1946²³ sur l'activité de bandes armées dans le Nord de la Grèce, on montre que des partisans de l'Elas réfugiés en territoire yougoslave traversent régulièrement la frontière puis reviennent de temps à autre au repos. Ils sont équipés avec du matériel allemand :

"On ne peut préciser avec l'exactitude souhaitable la mesure dans laquelle le Gouvernement de Belgrade serait le complice de ces activités. Sans doute peut-on remarquer que la recrudescence des combats en Macédoine coïncidait à peu près exactement avec le plébiscite grec et le retour du Roi Georges II à Athènes."²⁴

On note que les concentrations de troupes en Macédoine yougoslave se sont développées, le Maréchal Tito cherchant à pratiquer vis-à-vis d'Athènes une guerre des nerfs.

Au début de 1947, les relations réciproques deviennent plus tendues quand le Gouvernement de Belgrade annonce le rappel de son attaché militaire à Athènes.

Par un télégramme en date du 22 janvier 1947²⁵, on apprend que le Gouvernement yougoslave a annoncé le Gouvernement Grec du rappel de son attaché militaire à Athènes. Ce document demandait aussi le rappel de l'Attaché Militaire grec à Belgrade.

Jean Payart, l'Ambassadeur de France à Belgrade montre l'attitude des autorités yougoslaves à l'égard du Ministre de Grèce à Belgrade en 1947.

Par une dépêche en date du 12 mai 1947²⁶, l'Ambassadeur de France note que seul de tous les chefs de mission accrédités à Belgrade (bulgare, albanais, roumain, hongrois compris), le Ministre de Grèce n'a été invité ni à la Revue organisée le 9 mai 1947 à l'occasion du deuxième anniversaire de la victoire, ni à la réception donnée le soir même par le Maréchal Tito à l'ancien palais royal. L'an dernier déjà il avait été tenu à l'écart.

On note que le pavillon grec figurait d'ailleurs au nombre des pavillons des Nations Unies qui décoraient lors de la Revue le fond de la place où était érigée la tribune du commandant en chef des troupes yougoslaves.

"En écartant le Ministre de Grèce des manifestations du 9 mai, tout en mettant à l'honneur le drapeau grec, les autorités yougoslaves ne pouvaient mettre avec plus d'éloquence l'accent sur la distinction qu'elles établissent entre le peuple grec et son gouvernement. Dans la mesure où la peuple grec est rallié ou est susceptible de se rallier aux principes de la démocratie selon le mode moscovite et peut ainsi contribuer à réaliser les aspirations du Kremlin, il a des titres à figurer parmi les peuples de Nations Unies"²⁷, note l'Ambassadeur Payart.

On note que le pavillon roumain était absent, comme d'ailleurs le pavillon hongrois.

Payart montre que "le collègue roumain en a manifesté une surprise non dénuée d'inquiétude."²⁸

Par une dépêche en date du 22 mai 1947²⁹, Vaux Saint Cyr, Ambassadeur de France en Grèce note le départ de l'attaché militaire grec

à Belgrade accusé par les autorités yougoslaves de s'être mêlé dans la politique intérieure de leur pays.

Par une dépêche en date du 10 juin 1947³⁰, Jean Payart, l'Ambassadeur de France à Belgrade montre que quelques jours après le rappel à Athènes du Lt. Colonel Diamantopoulos, Attaché militaire grec, s'est ouvert à Belgrade le procès intenté contre le "réseau d'espionnage" accusé d'avoir travaillé à son profit. La découverte de ce réseau avait été annoncée par la presse du 19 mai 1947. Le premier des accusés est le propriétaire d'un salon de thé, la "Crémerie Belge". Celui-ci, Nicolas Beloyanis, ressortissant grec, est accusé d'avoir reçu pour instructions du colonel Diamantopoulos de recueillir des renseignements sur les unités de l'armée yougoslaves stationnées en Macédoine et sur les réfugiés grecs. Pour obtenir ces indications, on note que le propriétaire de la

"Crémerie Belge" se serait adressé aux quatre autres accusés. Interrogé par le tribunal, Beloyanis a déclaré que les accusés, Bochkovitch (yougoslave) et Zafriadis étaient venus lui proposer, à l'intention de l'attaché militaire, des renseignements sur les partisans et réfugiés grecs.

Payart considère que le nouveau procès d'espionnage témoigne de l'audace avec laquelle le Gouvernement yougoslave ne se craint pas de mettre en cause les Légations étrangères. Le Gouvernement Yougoslave, remarque Payart, veut isoler les représentations diplomatiques de tous contacts avec la population.

"Dans le cas particulier du procès du réseau Diamantopoulos le but visé est plus particulièrement de discréditer davantage encore la Légation de Grèce et le Gouvernement monarcho-fasciste."²⁸, note Payart.³¹

NOTES :

¹ Le Chargé d'Affaires auprès du Gouvernement Royal de Yougoslavie, par une dépêche sur "L'Etat Macédonien", adressée à Georges Bidault, le 14 décembre 1944 ; Z.Europe 1944-1949. Yougoslavie. Macédoine (01.09.1944 - 31.12.1946), dossier 31, MAE Quai d'Orsay

² *Ibidem*.

³ Gérard Raoul Duval, Consul de France, Chargé du Consulat de France à Salonique, par une dépêche intitulée "Situation sur les frontières de la Macédoine Occidentale", adressée à Georges Bidault, le 4 décembre 1945 ; Z.Europe 1944-1949. Yougoslavie. Macédoine (01.09.1944 - 31.12.1946), dossier 31, MAE Quai d'Orsay

⁴ *Ibidem*.

⁵ *Idem*, par une dépêche intitulée "Voyage effectué en Macédoine Occidentale du Nord" (région Florina - Castoria), adressée à Georges Bidault, le 7 juin 1946 ; Z.Europe 1944-1949. Yougoslavie. Macédoine (01.09.1944 - 31.12.1946), dossier 31, MAE Quai d'Orsay

⁶ *Ibidem*.

⁷ *Idem*, par une dépêche intitulée "Situation intérieure en Macédoine", adressée à Georges Bidault, le 26 septembre 1946 ; Z.Europe 1944-1949. Yougoslavie. Macédoine (01.09.1944 - 31.12.1946), dossier 31, MAE Quai d'Orsay

⁸ Jaques Emile Paris, Ministre de France en Bulgarie, par une dépêche intitulée "Macédoine du Pirine", le 14 janvier 1947 ; Z.Europe 1944-1949. Yougoslavie. Macédoine (01.01.1947 - 31.12.1947), dossier 32, MAE Quai d'Orsay

⁹ François Puaux, Chargé d'Affaires de France en Grèce, par une dépêche intitulée "Rapports gréco-yougoslaves", adressée à Georges Bidault, le 11 juillet 1945 ; Z.Europe. 1944-1949. Grèce. URSS - Grèce - Yougoslavie (25 août 1944 - 30 juin 1949), dossier 68, MAE Quai d'Orsay

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ Sablière, Chargé d'Affaires de France en Grèce, par une dépêche intitulée "Attaques de Radio Belgrade contre le Gouvernement grec", adressée à Georges Bidault, n° 132, le 15 septembre 1945 ; Z.Europe. 1944 - 1949. Grèce. URSS - Grèce - Yougoslavie (25 août 1944 - 30 juin 1949), dossier 68, MAE Quai d'Orsay

¹² Vaux Saint Cyr, Ambassadeur de France en Grèce, par une dépêche intitulée "Incident gréco-yougoslave", adressée à Georges Bidault, Ministre des Affaires Etrangères, le 18 mars 1946 ; Z.Europe. 1944-1949. Grèce. URSS - Grèce - Yougoslavie (25 août 1944 - 30 juin 1949), dossier 68, MAE Quai d'Orsay

¹³ Télégramme n° 616, Athènes, le 23 août 1946 ; Z.Europe. 1944–1949. Grèce. URSS – Grèce – Yougoslavie (25 août 1944 – 30 juin 1949), dossier 68, MAE Quai d'Orsay

¹⁴ Télégramme n° 658, sans signature, Athènes, le 7 septembre 1946 ; Z.Europe. 1944–1949. Grèce. URSS – Grèce – Yougoslavie (25 août 1944 – 30 juin 1949), dossier 68, MAE Quai d'Orsay

¹⁵ Vaux Saint Cyr, Ambassadeur de France en Grèce, par une dépêche intitulée "Avion grec ayant fait un atterrissage forcé en territoire yougoslave le 6 septembre 1946", adressée à Georges Bidault, Ministre des Affaires Etrangères, le 28 septembre 1946 ; Z.Europe. 1944–1949. Grèce. URSS – Grèce – Yougoslavie (25 août 1944 – 30 juin 1949), dossier 68, MAE Quai d'Orsay

¹⁶ *Ibidem.*

¹⁷ La Légation de la République Fédérative Populaire de Yougoslavie en Grèce, Note verbale n° 361 (en copie), pour le Ministère des Affaires Etrangères Hellénique, le 10 septembre 1946 ; Z.Europe. 1944 – 1949. Grèce. URSS – Grèce – Yougoslavie (25 août 1944 – 30 juin 1949), dossier 68, MAE Quai d'Orsay

¹⁸ Le Ministère grec des Affaires Etrangères, Note verbale n° 361 (en copie), pour la Légation de la République Fédérative Populaire de Yougoslavie, n° 26442, page 41-43 ; Z.Europe. 1944–1949. Grèce. URSS – Grèce – Yougoslavie (25 août 1944 – 30 juin 1949), dossier 68, MAE Quai d'Orsay

¹⁹ Vaux Saint Cyr, Ambassadeur de France en Grèce, télégramme à l'arrivé, n° 738 ; Z.Europe. 1944 – 1949. Grèce. URSS – Grèce – Yougoslavie (25 août 1944 – 30 juin 1949), dossier 68, MAE Quai d'Orsay

²⁰ Télégramme à l'arrivé, n° 688, Athènes, le 18 septembre 1946 ; Z.Europe. 1944 – 1949. Grèce. URSS – Grèce – Yougoslavie (25 août 1944 – 30 juin 1949), dossier 68, MAE Quai d'Orsay

²¹ Télégramme à l'arrivé, signée S.S., n° 702-703, Athènes, le 26 septembre 1946 ; Z.Europe. 1944–1949. Grèce. URSS – Grèce – Yougoslavie (25 août 1944 – 30 juin 1949), dossier 68, MAE Quai d'Orsay

²² *Ibidem.*

²³ Le Ministre des Affaires Etrangères, par une note intitulée "A.s. activité de bandes armées dans le Nord de la Grèce", adressée au Général Juin, Chef d'Etat – Major de la Défense Nationale, le 12 novembre 1946 ; Z.Europe. 1944 – 1949. Grèce. URSS – Grèce – Yougoslavie (25 août 1944 – 30 juin 1949), dossier 68, MAE Quai d'Orsay

²⁴ *Ibidem.*

²⁵ Télégramme à l'arrivé, n° 54, Athènes, le 22 janvier 1947 ; Z.Europe. 1944–1949. Grèce. URSS – Grèce – Yougoslavie (25 août 1944 – 30 juin 1949), dossier 68, MAE Quai d'Orsay

²⁶ Jean Payart, l'Ambassadeur de France en Yougoslavie, par une dépêche intitulée "Attitude des autorités yougoslaves à l'égard du Ministre de Grèce", adressée à Georges Bidault, le 12 mai 1947 ; Z.Europe. 1944–1949. Grèce. URSS – Grèce – Yougoslavie (25 août 1944 – 30 juin 1949), dossier 68, MAE Quai d'Orsay

²⁷ *Ibidem.*

²⁸ *Ibidem.*

²⁹ Vaux Saint Cyr, Ambassadeur de France en Grèce, par une dépêche intitulée "Départ de l'attaché militaire grec de Belgrade", adressée à Georges Bidault, Ministre des Affaires Etrangères, le 22 mai 1947 ; Z.Europe. 1944 – 1949. Grèce. URSS – Grèce – Yougoslavie (25 août 1944 – 30 juin 1949), dossier 68, MAE Quai d'Orsay

³⁰ Jean Payart, l'Ambassadeur de France en Yougoslavie, par une dépêche intitulée "Nouveau procès d'espionnage", adressée à Georges Bidault, le 12 mai 1947 ; Z.Europe. 1944–1949. Grèce. URSS – Grèce – Yougoslavie (25 août 1944 – 30 juin 1949), dossier 68, MAE Quai d'Orsay

³¹ *Ibidem.*